

Compte-rendu du Conseil Municipal

Mardi 9 novembre 2004

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents :

F Dalongeville, P Bellonnet, V Joly, E Herbain, F Mommelé,
S Derriche, LDesmet, M Sagie.

Absents excusés :

R Jezierski, F Meunier, F Frizon.

Date de convocation du conseil municipal : 4 novembre 2004.

Au préalable, monsieur le maire indique disposer des pouvoirs de MM. Meunier et Frizon.

1. Prime de Noël du personnel Communal

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et selon les termes de la délibération prise à ce sujet le 18 mars 1992 :

Décide (neuf voix pour, une abstention) de maintenir le régime indemnitaire au profit des agents titulaires de grades des cadres d'emploi des filières administratives et techniques dans la limite des taux annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité :

En conséquence, Mr Fromentin Bruno, Agent d'entretien titulaire percevra une indemnité à titre exceptionnel d'un montant de 976.44 euros.

Madame Sagie Christiane, Femme de Ménage titulaire percevra une indemnité à titre exceptionnel d'un montant de 420.44 euros.

Madame Pidemont Virginie, Secrétaire de Mairie titulaire percevra une indemnité à titre exceptionnel d'un montant de 1 025.37 euros.

2) Délibération pour l'approbation des statuts de la Communauté Locale de l'eau de l'Automne (CLEA)

Le Conseil Municipal

Vu, l'arrêté inter préfectoral du 12 janvier 1996 fixant le périmètre du SAGE de l'Automne. Vu l'arrêté inter préfectoral du 16 décembre 2003 approuvant le schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Automne (SAGE Automne). Vu la délibération du Comité Syndicat du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Automne (S.I.A.V.A) en date du 27 mai 2004 approuvant les statuts de la nouvelle structure C.L.E.A (Communauté Locale de l'Eau de l'Automne). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la création d'une Communauté Locale de l'Eau de l'Automne, qui aura pour objet de gérer et de préserver la ressource en eau du bassin versant de l'Automne et propose l'adhésion de la Commune. Le Conseil Municipal est invité :

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

- à décider la création de la Communauté Locale de l'Eau de l'Automne et l'adhésion de la commune à cette Communauté locale de l'eau.
- à approuver les statuts de la Communauté Locale de l'eau de l'Automne annexés à la présente.
- à procéder à l'élection au scrutin secret d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein de la Communauté Locale de l'Eau de l'Automne.
- à s'engager à inscrire chaque année au budget communal, à titre obligatoire, les sommes nécessaires pour couvrir les contributions à la charge des communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des membres décide :

- La création de la Communauté Locale de l'eau de l'Automne et de l'adhésion de la commune à cette Communauté Locale de l'Eau.
- approuve les statuts de la Communauté Locale de l'Eau de l'Automne annexés à la présente. Désigne après élection :

Titulaires : Fabrice DALONGEVILLE

Suppléants : Laurent DESMET

- s'engage à inscrire chaque année au budget communal, à titre obligatoire, les sommes nécessaires pour couvrir les contributions à la charge des communes.
- d'accepter l'absorption du SIAVA par cette nouvelle structure.

3) Décision modificative sur le budget

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal qu'il faut procéder à un transfert des crédits budgétaires (concernant la location du matériel informatique) d'un compte de fonctionnement vers un compte d'investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres d'effectuer le réajustement budgétaire suivant :

Cpte 2183-29 : -1500€

Cpte 023 : -1500€

Cpte 021 : -1500€

Cpte 6135 : +1500€

4) Point sur les travaux St Mard

Fabrice Dalongeville fait le point sur ce dossier important. Après avoir indiqué qu'il ne souhaitait plus signer de convention avec la mairie, M. Petitot a finalement changé d'avis suite à un entretien avec le maire. Fabrice Dalongeville s'en réjouit bien sûr car cela permet d'engager la phase de consultation pour réaliser la première tranche des travaux. Monsieur le maire indique avoir demandé à la DDE de déclencher la phase de consultation. L'ouverture des plis devrait se dérouler début décembre.

5) Point sur les travaux Mairie

Monsieur le maire explique qu'il serait préférable de confier les travaux de la future mairie (ancien appartement de l'instituteur) à une entreprise. Deux

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

raisons à cela : dans le cas d'un incident (court-circuit, incendie, etc.), la responsabilité des élus, en l'occurrence celle du maire, est engagée s'il est établi que l'origine de cet incident est liée à la nature et à la qualité des travaux réalisés; le manque de temps des élus pour engager de tels travaux d'aménagement. En raison de l'absence de Francis Meunier qui suit particulièrement ce dossier, un point sera fait au prochain conseil municipal. Les devis reçus en mairie seront présentés.

6) Point sur le SIVOS

Véronique JOLY informe le conseil municipal du fonctionnement du SIVOS. Le service cantine recueille toujours un vif succès, environ 50 repas sont servis tous les jours. Le périscolaire accueille une dizaine d'enfants. Treize enfants de la commune sur 48 enfants fréquentant le R.P.I. utilisent ces services. Le mois d'octobre a été un peu difficile. Deux points délicats : le remplacement de Mme Lévêque en arrêt maladie.

- Le manque de discipline de certains parents qui ne respectent pas les délais d'inscription.

- Le centre de loisirs qui devait ouvrir ses portes aux vacances de Toussaint n'a pu se mettre en place. Suite à l'arrêt maladie de Mme Lévêque. Le SIVOS étudie l'ouverture du centre de loisirs pour les vacances de Février.

Le contrat petite enfance a pour objectif l'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Le contrat temps libre permet de développer des services et des équipements de loisirs destinés aux enfants de 6 à 16 ans pendant leur temps libre. Il est la continuité du contrat petite enfance. L'adhésion à ces deux contrats et le rattachement avec la ville de Crépy permet de bénéficier des subventions de la CAF (taux 69.5%). Afin que le SIVOS en bénéficie pour son accueil périscolaire et son centre de loisirs, les 4 communes adhérentes doivent l'entériner.

Le maire indique qu'une délibération allant dans ce sens sera présentée au prochain conseil.

7) Point sur le spectacle de Noël

Pascal BELLONNET informe le Conseil Municipal que le spectacle de Noël pour les enfants de la Commune aura lieu cette année le 18 décembre à 16 heures au préau de l'école.

8) Questions diverses

F.MOMMELE demande au CONSEIL Municipal l'autorisation de tailler les arbres du terrain de foot, le Conseil Municipal est d'accord. Françoise rappelle au Conseil que le regard sur le chemin menant au foot gêne, Monsieur le Maire répond qu'il est visible pour éviter que les véhicules lourds l'écrasent, mais qu'il va se renseigner auprès de l'entreprise qui l'a posé.

Sabrina DERRICHE informe le Conseil que la remise des colis de Noël aux anciens se fera le mercredi 15 décembre à 14 heures au Préau de l'école.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Le maire donne lecture des questions de Francis MEUNIER.

Ce dernier demande de trouver une solution pour remettre en état le chemin du Noyer. Mr le Maire répond qu'une étude est en cours auprès de la DDE pour refaire ce chemin. Francis Meunier écrit également que le stationnement sur les trottoirs est parfois gênant, il faut penser aux enfants, aux parents avec leurs poussettes qui doivent marcher sur la chaussée pour se rendre à l'école (trottoir transformé en jardin).

Il demande qu'un marquage au sol sur la route de la nationale jusqu'au centre d'Auger et de Villeneuve à Ormoy soit fait. Renseignement sera pris auprès de la DDE. Enfin, le passage à niveau d'ORMOY, une fois fermée, les feux devraient clignoter car c'est très dangereux par temps de brouillard. Renseignement sera pris auprès de la SNCF par Pascal Bellonnet.

Monsieur le maire indique qu'il doit bientôt rencontrer l'architecte Dominique Carraux. A sa demande, ce dernier à travailler sur le projet de création d'une salle municipale/cantine. Différents aménagements ont été envisagés. Un point sera fait au prochain conseil municipal. Dans tous les cas, le projet est bien en cours afin de répondre à l'échéance de septembre 2006 comme convenu avec les communes du Sivos.

Fabrice Dalongeville indique par ailleurs qu'il va se rapprocher du syndicat des eaux afin de résoudre les problèmes de pression d'eau que les habitants de la rue des Cornouillers et du chemin du Noyer peuvent avoir.

Le maire indique également que la SICAE lui a chiffré le coût supplémentaire lié à l'éclairage en continue de la commune. La facture double quasiment, à environ 1 900 euros. Fabrice Dalongeville souhaite maintenir ce dispositif, comme le lui a conseillé les services de la gendarmerie. Un bilan sera toutefois fait à la fin du printemps prochain.

Le Maire

Le secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal